



ANNULE ET REMPLACE LE PRÉSENT ENVOI

La Lettre aux Secrétaires Généraux N°10 – Novembre 2025

Bienvenue dans votre lettre mensuelle dédiée aux Secrétaires Généraux des EPLE ! Pour rappel, ce format a été conçu pour centraliser toutes les informations et demandes d'actions des services régionaux, avec pour objectif de réduire le nombre de mails que vous recevez. Pour simplifier votre lecture, des visuels permettront de distinguer les articles « **pour action** ». Les chefs d'établissement reçoivent également une copie de cette lettre.

Solen DIVET

Directrice de l'Éducation et de l'Orientation
Direction générale adjointe
Défi Jeunesse
Région des Pays de la Loire

Barbara GRAVELLE

Directrice du Patrimoine immobilier
Direction générale adjointe
Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Benoît SCHAEFFER

Directeur adjoint des Ressources humaines
Direction générale adjointe
Défi Transformations
Région des Pays de la Loire

Calendrier des rdv régionaux des secrétaires généraux

* Pour accéder aux liens ou supports, cliquez sur l'image pour télécharger la version PDF en ligne.



PROCHAINE RÉUNION ANNUELLE DU RÉSEAU DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX "LES RDV DES SG"

Mercredi 3 décembre à 14h à l'Hôtel de Région à Nantes
(44)

Un café d'accueil sera proposé dès 13h30

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au **18 novembre** en cliquant sur **[ce lien](#)**.

Dispositif des titulaires volants

ACTION

 Le dispositif existe depuis 2012 sur certaines agglomérations. Afin de mieux comprendre les pratiques actuelles et envisager de nouvelles perspectives pour ce dispositif, un questionnaire est mis à disposition des Secrétaires généraux et Responsables des services des lycées publics de la Région des Pays de la Loire.

 [Cliquer ici](#) pour accéder au questionnaire simple et rapide

 Date limite de réponse : **28 novembre 2025**

 *Pour toute question, vous pouvez contacter : Céline BAUMARD ou Nathalie LANDAIS, chargées de recrutement en proximité*

Marché de Noël des lycées ligériens #3

Pour la 3^{ème} année consécutive, 137 établissements (EREA, lycées agricoles, lycées professionnels publics et privés) ont été conviés à participer au marché de Noël en proposant à la vente leurs productions, aux agents et élus afin de valoriser leurs produits et établissement.

Une vingtaine ont répondu positivement à l'invitation et nous les en remercions. L'équipe de la direction de l'Éducation et de l'Orientation reviendra prochainement vers eux pour les informer des modalités d'organisation.

Cette édition aura lieu le **mardi 9 décembre 2025** dans le **Grand hall de l'Hôtel de Région** et se déroulera en fin de matinée jusqu'à 14h30.

La « météo des encadrants » : découvrez les grandes tendances



 Pour lire les résultats : [c'est ICI](#)

La **météo des encadrants** est un questionnaire annuel qui permet de **mesurer l'état d'esprit des encadrants** et des équipes techniques des EPLE afin d'**évaluer l'impact des actions engagées** pour améliorer leurs conditions de travail.

Pour cette **deuxième édition**, les encadrants ont été invités à s'exprimer sur **11 items** couvrant différents aspects de leur quotidien et notamment : leurs **relations avec leur équipe**, les liens avec leur **autorité hiérarchique et fonctionnelle**, leur **charge de travail**, les **équipements** mis à disposition, etc.

Le fait de disposer d'un **recul sur deux années consécutives** permet désormais de suivre les tendances et d'identifier les progrès réalisés.

La **tendance générale est positive**, avec plusieurs indicateurs en amélioration. On note notamment une **hausse de 10 points** sur l'item « Je me sens bien dans mon rôle de manager ». Les secrétaires généraux, en tant qu'autorité fonctionnelle de ces équipes, ont un rôle clé dans cette dynamique : encourager le dialogue, soutenir les encadrants dans leurs responsabilités et relayer les besoins identifiés pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail dans les lycées. Nous en profitons donc pour vous **remercier d'agir à nos côtés pour renforcer, chaque jour, les conditions de travail des équipes et la qualité du service rendu aux usagers**.

Retour sur le séminaire des encadrants



Lundi 20 octobre 2025 s'est tenu le **séminaire annuel des encadrants des lycées**, qui a réuni **plus de 170 participants** venus de l'ensemble du territoire.

Cette journée, placée sous le signe de l'échange et du partage, a permis d'aborder les **grandes actualités des trois directions régionales au service des établissements** (Direction des Ressources humaines, du Patrimoine immobilier, de l'Éducation et de l'Orientation) lors des temps en plénière.

Puis, les encadrants ont pu échanger en plus petits groupes lors des **ateliers thématiques** autour de trois ateliers métiers (le **plan de maîtrise sanitaire**, l'**accueil**, la **mise à jour du référentiel maintenance**) et deux ateliers transversaux (le **rôle des encadrants dans les droits et devoirs**, la **conduite d'un entretien difficile**).

Une **exposition de bonnes pratiques** présentait également une vingtaine d'initiatives exemplaires menées dans les lycées, témoignant de l'engagement des équipes régionales sur le terrain.

Nous espérons que les encadrants reviennent de cette journée avec de nouvelles idées à mettre en pratique dans les lycées ligériens.

Convention GRETA/CFA

La Région, en partenariat avec la DRAFPIC et les quatre GRETA CFA, a élaboré une convention cadre type précisant les modalités de calcul de la redevance pour usage des locaux et équipements régionaux dont l'utilisation est partagée entre formation initiale scolaire, apprentissage et formation continue.

Suite à la commission permanente du 26 septembre 2025, désormais les heures réalisées au titre des formations non scolaires feront l'objet d'un versement par le GRETA CFA à l'EPL les accueillant.

Mise en place à compter du 1er janvier 2026.

Offre E-learning Easilys : formation à distance sur le logiciel de gestion de la restauration

La Région Pays de la Loire vous propose une offre de **formation E-learning** permettant aux utilisateurs de s'autoformer à l'utilisation du logiciel Easilys.

Cette formation en ligne est accessible à tout moment et permet de suivre sa progression individuellement.

ACTION

Contenus disponibles :

- 👉 Formation sur la gestion des approvisionnements (module Appro)
- 👉 Formation sur la gestion des recettes et des menus

Modalités d'accès :

- ✅ Connexion à la plateforme : <https://app.mapal-os.com>
- ✅ Accessible sur ordinateur et smartphone

Accompagnement :

! ? Besoin d'aide ?

Votre Conseiller restauration est à votre écoute pour vous accompagner.

! ? Nouveau Secrétaire Général ?

Contactez M. Jérôme HELIGON (jerome.heligon@paysdelaloire.fr) pour l'inscription sur Easilys.

Le renouvellement des infrastructures numériques se poursuit et le renouvellement des PC fixes ajusté

Les investissements consentis au titre du numérique - lycée 4.0 (réseaux, systèmes, PC fixes) s'élèvent à 7 millions d'euros auxquels viennent s'ajouter l'opération MonOrdiaLycée (MOAL).

Le plan de renouvellement des infrastructures numériques (cœur de réseau, autocom, serveurs, ...) **reste maintenu.**

S'agissant des PC fixes, les renouvellements restent ajustés tenant compte des investissements consentis pour MonOrdiaLycée (MOAL) mais aussi des baisses d'effectifs et du passage obligatoire à Windows 11. **Les évolutions de pratiques pédagogiques sont engagées depuis 3 ans** désormais et doivent aboutir d'ici 2 ans à une situation optimale et sobre en termes de quotas.

MOAL n'a toutefois pas vocation à se substituer au parc de PC fixes pour les formations demandant une puissance supérieure (modélisation 3D par exemple), les formations post bac, l'administration du lycée, les postes ARL et le poste classe (« enseignant ») ou encore quelques situations particulières.

Les postes thésaurisés par les établissements ne sont pas pris en compte dans les quotas de renouvellement et **devront d'ici 2 ans être recyclés progressivement.** Sachez qu'il est possible de bénéficier d'écrans intégrant des ports de recharge USB et de connexion filaire permettant un usage plus facilitant des ordinateurs MOAL.

Enfin, une dotation de vidéoprojecteurs a été réalisée cette année et **il est possible de demander dans le cadre du PAREO, une étude pour moderniser les systèmes audiovisuels des salles de conférence, conseil ou amphithéâtre.**

Courant décembre, nous organiserons la première vague de récupérations des PC portables de MOAL. Nous allons prendre contact avec les référents de chaque établissement pour ajuster les modalités de reprise.

NOUVEAU PROCESS

Dématérialisation des conventions d'occupation des locaux



Dans le cadre du développement de l'e-administration, la Direction de l'Éducation et de l'Orientation souhaite continuer la modernisation de ses procédures et proposer la **dématérialisation de la signature des conventions d'utilisation des locaux des lycées.**

Pour ce faire, vous trouverez en téléchargement le **mode opératoire** ainsi que la **nouvelle convention-type** à compléter et nous retourner par mail accompagnée de l'**annexe** « Consentement » pour toute mise à disposition de locaux.

Au préalable je vous invite, si vous ne l'avez pas encore fait, à donner votre consentement à la signature électronique en complétant **ce questionnaire**.

À défaut, la convention devra suivre le circuit papier avec des délais de traitement allongés.

ACTION

 **Pour rappel**, la signature d'une convention tripartite de mise à disposition de locaux (Région, lycée, occupant) est obligatoire pour tout accueil au sein du lycée en dehors des périodes scolaires (soir, week-end et vacances scolaires).

Précisions :

► La convention doit obligatoirement être transmise à la Région **préalablement** à la date d'accueil de l'occupant.

► Les conventions doivent être signées par voie dématérialisée selon le mode opératoire ci-dessus, ou à défaut être adressées à la Région par voie postale en 3 exemplaires originaux avec signatures manuscrites du lycée et de l'occupant (scans non autorisés).

► Conformément aux dispositions de l'article L214-6-2 du code de l'Education, la mise à disposition de locaux doit avoir pour finalité **les besoins de l'éducation populaire, de la vie citoyenne et des pratiques sportives, culturelles et artistiques**. Elle doit respecter les principes de **neutralité** et de **laïcité**.

► Conformément aux dispositions de L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, **toute mise à disposition des locaux doit donner lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public par l'occupant**. Seule l'utilisation des locaux par des **associations reconnues d'intérêt général peut être accordée gratuitement**. La seule contribution de l'occupant aux charges de viabilisation (eau, électricité, gaz) ne peut pas être considérée juridiquement comme une redevance.

► **L'entretien et le nettoyage** des locaux doivent être **réalisés exclusivement par l'occupant**. Il n'y a **pas d'intervention des agents régionaux des lycées** pendant ces accueils (sauf cumul d'activité sur volontariat).

► Pour des raisons sanitaires, les zones et équipements liés à la zone de production de la restauration, la laverie ainsi que les locaux de stockage sont exclus du périmètre de la mise à disposition de locaux. Seules la salle de restauration et la zone de distribution sont autorisées.

► La mise à disposition **de logements de fonction est interdite**.

► La mise à disposition **des locaux aux agents de l'établissement pour des événements privés est interdite**.

Aussi, à compter du 1er octobre, toute convention qui ne respecterait pas ces règles ne sera plus signée par la Région.

Punaises de lits : des infos et des process !

La Région accompagne déjà les lycées qui doivent faire face à cette problématique.

Le service prévention et santé au travail et la DEO par l'intermédiaire du PEMA vous permettent déjà d'avoir la **procédure complète en cas d'infestation**.

Nous vous proposons, en complément, **deux courriers de communications avec des flyers potentiellement diffusables auprès des familles**.

Un premier qui permet d'alerter en général sur cette problématique et qui pourrait être communiqué à la rentrée scolaire. Un deuxième qui permet d'alerter sur une infestation constatée, identifiée.

Téléchargez toute la documentation :

- ▶ [courrier d'alerte sur la problématique](#)
- ▶ [courrier d'alerte sur une infestation](#)
- ▶ [flyer "comment les éviter"](#)
- ▶ [flyer "où se cachent-elles"](#)
- ▶ [procédure en cas d'infestation](#)



N'hésitez pas à revenir vers le Pôle entretien ménage accueil (PEMA) pour plus de précisions

Bilan de la 1ère année du pôle pilotage exploitation-maintenance



ANALYSES ET PLANS D'ACTIONS

38 analyses organisationnelles et fonctionnelles de la branche maintenance et début de la mise en œuvre des Plans d'action en lien avec les Référents managériaux.

NOUVEAUX ENCADRANTS

19 accompagnements des nouveaux encadrants sur la branche maintenance, et participation à une journée territorialisée à Angers
« accompagnement des encadrants Entretien-Accueil et Maintenance »

Mise en place du dispositif d'accompagnement des nouveaux encadrants sur la branche maintenance

AUDITS RESTAURATION

Accompagnement/conseils des équipes de maintenance pour les travaux lycées en lien avec le pôle restauration.

ACTIVE3D

Accompagnement de 5 lycées tests pour la mise en œuvre du guide de maintenance dématérialisé en lien avec la DTN*

RECRUTEMENT

Avis sur les profils des ARL maintenance et participation aux recrutements des encadrants en lien avec DRH*

FORMATION DES AGENTS

Analyse et avis sur le parcours métiers de la maintenance en lien avec la DRH

MISE À JOUR DU BARÈME DE DOTATION

Accompagnement sur la réflexion de l'évolution du barème pour la branche maintenance en lien avec la DEO– DAML*

PAREO

Avis sur la dotation des équipements en lien avec la DRH* prévention et la DEO*

LOGEMENT DE FONCTION

Réflexion sur la répartition des obligations REGION PDL-Lycée-locataire en lien avec la DEO

CRÉATION D'OUTIL FACILITATEURS

Légionnelle : création d'un memento
Liste du matériel minimum nécessaires au service maintenance
Kit d'accueil pour les nouveaux encadrants maintenance

RECRUTEMENT D'UN 4ÈME CONSEILLER MÉTIER MAINTENANCE SUR LE SECTEUR 72/53

**DTN : Direction de la Transformation Numérique*

**DEO : Direction de l'Éducation et de l'Orientation*

**DRH : Direction des Ressources Humaines*

**DAML : Direction Adjointe Management des Lycées*

38 analyses : le bilan avec les points positifs et les pistes d'amélioration

Les points positifs	Les points d'amélioration
1. Généralement très répandus : ➤ Equipes de maintenance compétentes, investies, autonomes et professionnelles ; ➤ Port des EPI disponibles ; ➤ Bonnes relations et communication fluide au sein des équipes et avec la direction/Secrétaire Général (SG) (échanges quotidiens, sains et constructifs entre les encadrants, les agents et la direction ou le SG) ; ➤ Utilisation de GLPI pour le suivi et la traçabilité des interventions. 2. Important : ➤ Équipement et outillage généralement adaptés et en bon état ; ➤ Suivi des contrôles réglementaires et tenue du registre de sécurité ; ➤ Bonne gestion et tri des déchets.	1. Impact majeur sur la sécurité ou le fonctionnement essentiel : ➤ Absence de planification, de traçabilité et de suivi de la maintenance préventive (concentration sur le curatif) ; ➤ Absence de certains Équipements de Protection Individuelle (EPI), des formations spécifiques et des modes opératoires liés à l'amiante et aux risques majeurs (légionnelle, travail en hauteur) ; ➤ Absence de certains matériels spécifiques en lien avec la prévention (rince-œil, armoires de stockage produits chimiques). 2. Important : ➤ Interventions hors référentiel (principalement tâches pédagogiques, logements de fonction...); ➤ Problèmes relationnels ou de management avec certains agents ; ➤ Difficultés d'organisation des ateliers de maintenance (rangement, atelier inadapté etc....) ; ➤ Difficultés pour la mise à jour du carnet sanitaire, l'accès aux plateformes comme SAVEE ou Amiante 360. 3. Faible : ➤ Certains équipements ou bâtiments agés ; ➤ Produits chimiques obsolètes ; ➤ Absence de moyens de communication interne efficaces (talkie-walkie ou téléphone pro)

Le Pôle pilotage exploitation-maintenance et plus particulièrement les conseillers métiers maintenance restent à votre disposition pour toute question.